

REPUBLIQUE FRANÇAISE

DEPARTEMENT : HAUTE
VIENNE

Arrondissement :

LIMOGES

Canton :

CONDAT/VIENNE

Commune : SOLIGNAC

**Nombres de
membres**

En Exercice	19
-------------	----

Présents	15
----------	----

Votants	18
---------	----

Date de convocation

11/03/2025

Date d'affichage

11/03/2025

Délibération n° 2025DEL002

**EXTRAIT DU REGISTRE
DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL
COMMUNE DE SOLIGNAC**

Séance publique du 17 mars 2025

Les membres du Conseil régulièrement convoqués se sont réunis au lieu habituel de leurs séances après convocation légale, sous la présidence de Monsieur Alexandre PORTHEAULT, Maire.

Présents :

Mmes, BOURGER, CARLIER, COIGNAC, COMES, DUPIN, FOURGEAUD, GUITARD, MM CHAZELAS, COLDEBOEUF, GOURINCHAS, LEYRIS, PECHER, PORTHEAULT, RECORD, RIBOULET

Absents et excusés :

Aurélien BRUNET procuration donnée à Caroline BOURGER

Nicole BAYLE donne procuration à Jean-Pierre CHAZELAS

Claire MOURNETAS donne procuration à Nathalie COIGNAC

Laure GRAPTON absente

Nathalie COIGNAC a été élue secrétaire de séance.

Objet : Délibération concordante pour le versement de fonds de concours par la commune de Solignac pour la construction d'un nouveau centre de secours sur la commune de Nexon.

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales

Vu la convention d'attribution d'un fonds de concours à la commune de NEXON

Vu la délibération n° 2024-61 de la commune de NEXON relative aux modalités de versement des fonds de concours

Vu la délibération de principe n° 2024DEL001 de la commune relative au projet de versement d'un fond de concours à la commune de NEXON pour la construction d'un centre d'incendie et de secours,

Monsieur le Maire rappelle que la commune s'est engagée à verser à la commune de NEXON un fonds de concours destiné à financer la construction du nouveau centre de secours de la commune de NEXON.

Il convient désormais à chaque commune de prendre une délibération concordante avec la commune de NEXON afin d'organiser les modalités de versement de ces fonds de concours.

Il est fait lecture du projet de convention d'attribution d'un fonds de concours à la commune de NEXON.

Il est précisé que les fonds de concours seront versés en deux fois par la commune, 50% au cours du 1^{er} trimestre 2025 et 50% au cours du 1^{er} trimestre 2026.

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré,

DECIDE d'attribuer un fonds de concours d'un montant de 9097 € à la commune de NEXON pour participer au financement de la construction d'un nouveau centre de secours

Envoyé en préfecture le 25/03/2025

Reçu en préfecture le 25/03/2025

Publié le

ID : 087-218719201-20250325-2025DEL002-DE



AUTORISE Monsieur le Maire ou son représentant à signer la convention d'attribution du fonds de concours pour la commune de NEXON.
Délibéré à l'unanimité.

Pour extrait certifié conforme

Le Maire, le 19/03/2025



Alexandre PORTHEAULT

Certifié exécutoire par Alexandre
PORTHEAULT, Maire
Compte tenu de la transmission en
Préfecture le 25/03/25
Et la publication le 25/03/25

